

Direction générale des ressources humaines
Sous-direction de l'attractivité des métiers
et du recrutement

Le ministre de l'éducation nationale,

- Vu le décret n° 2025-352 du 17 avril 2025 modifiant les conditions de recrutement et de formation des corps enseignants, du personnel d'éducation et des maîtres de l'enseignement privé sous contrat du ministère chargé de l'éducation nationale, notamment son article 42-V,
- Vu l'arrêté du 8 septembre 2025 modifié autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture du concours externe de recrutement de professeurs de lycée professionnel stagiaires en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel (CAPLP),
- Vu l'arrêté du 8 septembre 2025 modifié autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture du concours externe d'accès à une liste d'aptitude aux fonctions de maître dans les établissements privés sous contrat du second degré (CAFEP-CAPLP),
- Vu l'arrêté du 20 novembre 2025 nommant les présidents des jurys des concours externes du CAPLP et des CAFEP-CAPLP ouverts au titre de la session 2026,
- Vu les propositions de la présidente du jury concernant les membres du jury,

ARRETE

Article 1 : Le jury du concours externe du CAPLP et du CAFEP-CAPLP, section génie mécanique option maintenance des véhicules, machines agricoles, engins de chantier est constitué comme suit pour la session 2026 :

Présidente

Mme Pascale COSTA
Inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche

Administration centrale

Vice-Président

M. Antoine MATIGNON
Inspecteur de l'éducation nationale

Académie de VERSAILLES

Secrétaire général

M. Christophe MOUCHONNAT
Professeur de lycée professionnel

Académie de LYON

Membres du jury

M. Driss AHJIB
Professeur de lycée professionnel

Académie de LYON

M. David BEAUDRIT
EC. R Professeur de lycée professionnel

Académie de RENNES

M. Thierry BERTHOUX
Inspecteur de l'éducation nationale

Académie de LYON

Mme Aurore BROUCQSAULT
Professeure de lycée professionnel

Académie de NORMANDIE

M. Philippe CODEN
Inspecteur de l'éducation nationale

Académie de RENNES

Mme Céline GOMEZ
Professeure de lycée professionnel

Académie de TOULOUSE

M. Cyril JOBARD
Professeur de lycée professionnel

Académie d'ORLEANS-TOURS

M. Victorien LE DANTEC
Professeur de lycée professionnel

Académie d'ORLEANS-TOURS

M. Matthieu MAUREL
Professeur de lycée professionnel

M. Nicolas MOREL
Professeur certifié

M. Bastien ROURE
Professeur de lycée professionnel

M. Azzouz SAMAI
Inspecteur de l'éducation nationale

M. Philippe VERNON
Professeur certifié

Mme Sonia VISENTIN
Professeure de lycée professionnel

M. Norbert WALLON
Professeur de lycée professionnel

Académie d'ORLEANS-TOURS

Académie de VERSAILLES

Académie de GRENOBLE

Académie de CLERMONT-FERRAND

Académie de BORDEAUX

Académie de CRETEIL

Académie de CLERMONT-FERRAND

Examinatrices spécialisées

Mme Anne-Sophie BUSSARD-CLAVEL
Personnel de direction

Mme Sandrine DEMOURON
Attachée principale d'administration de l'Etat

Mme Céline FELPIN
Attachée d'administration de l'Etat

Mme Christelle GOURI
Personnel de direction

Mme Virginie LAPIERRE
Personnel de direction

Mme Marie-Françoise LENZI
Personnel de direction

Mme Géraldine PROMPT BAZIN
Personnel de direction

Mme Sophie ROMANN
Personnel de direction

Mme Juliette TRANQUILLE
Attachée principale d'administration de l'Etat

Académie de LYON

Académie de LYON

Académie de LYON

Académie de LYON

Académie de GRENOBLE

Académie de GRENOBLE

Académie de LYON

Académie de GRENOBLE

Académie de LYON

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 18 mars 2026

Pour le ministre de l'éducation nationale,
et par délégation,
La sous-directrice de l'attractivité des métiers
et du recrutement

Nadine COLLINEAU